

DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE
CANTON DE L'ISLE-ADAM



VILLE DE PARMAIN (95620)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2021

N° 2021/26

Date de Convocation : 01/04/2021
L'an deux mille vingt et un, le sept avril, à 18 heures 42, le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil, sans la présence du public (selon le II article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020), accessible en direct sur Facebook Ville de Parmain, sous la présidence de Monsieur Loïc TAILLANTER, maire de Parmain.

Date d'affichage 20/04/2021
PRÉSENTS :

Antoine SANTERO, Nadine CALVES, François KISLING, Alain PRISSETTE, Philippe TOUZALIN, Martine DESRY, Renée BOU ANICH, Jean-Luc JOLIT, Naïma NAÏT-SEGHIR, Patrick LECHAT, Bernard PIERRON, Béatrice BELABBAS, Mario STERI, Sébastien GUÉRINEAU, Solange FAUCOMPRESZ.

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 16

Votants : 27

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Valérie MICHEL donne pouvoir à Renée BOU-ANICH, Sylvie LABUSSIÈRE donne pouvoir à Nadine CALVES, Philippe DESRY donne pouvoir à François KISLING, Évelyne DURET donne pouvoir à Alain PRISSETTE, Michel ARMAND donne pouvoir à Alain PRISSETTE, Louise FEINSOHN donne pouvoir à Nadine CALVES, Laëtitia IABBADENE donne pouvoir à François KISLING, Amélie SANTERO donne pouvoir à Antoine SANTERO, Alexis PENPENIC donne pouvoir à Antoine SANTERO, Frédéric FÉZARD donne pouvoir à Mario STERI, Emilie PORTIER donne pouvoir à Mario STERI.

ABSENTES EXCUSÉES : Dominique MOURGET, Caroline CHAZAL-MATHIEU.

Madame Nadine CALVES a été désignée Secrétaire de Séance.

OBJET : Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France au titre de l'appel à projets « réduction de l'impact de la pollution lumineuse et recréation de trame noire

Vu le projet d'amélioration énergétique de l'éclairage public par le remplacement des luminaires et des lampes sodium par des lampes LED sur notre commune, détaillé comme suit ;

- rue des Coutures (7)
- partie basse de la rue du Maréchal Foch (22)
- rue de Vaux (12)
- rue Albert 1er (13)
- rue Couperie (3)
- rue du Val d'Oise (16)
- avenue de l'Oise (15)
- église de Jouy le Comte
- chemin SNCF 5 (voie piétonne vers Valmondois) (6)
- avenue de Paris (12)
- rue de Verdun (2)
- rue des Arts (4)

Considérant que le coût de ces travaux est estimé à 118 782,00 €HT soit 142 538,40 € TTC ;

Considérant que ces travaux sont éligibles à hauteur de 30 % du montant HT des travaux au titre de l'appel à projets « réduction de l'impact de la pollution lumineuse et recréation de trame noire ».

Considérant que le montant de l'opération sera inscrit dans son intégralité au budget ;

Considérant le plan de financement suivant :

Libellé	Coût du projet		Subvention			Montant à la charge de la ville	
	HT	TTC	Organisme	% du HT	Montant	HT	TVA
Rénovation de l'éclairage public	118 782,00 €	142 538,40 €	État/DSIL	40%	47 512,80 €	35 634,60 €	23 756,40 €
			Région IDF	30%	35 634,60 €		
						70%	TOTAL

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

- ⇒ **SOLLICITE** la subvention auprès de la région Ile-de-France à hauteur de 30% du montant HT soit 35 634,60 €.
- ⇒ **ADOpte** le plan de financement tel que ci-dessus,
- ⇒ **S'ENGAGE** à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum et le taux attribué.
- ⇒ **S'ENGAGE** à ne pas débiter les travaux avant la notification des subventions.

Délai de recours de 2 mois à dater de la notification ou publication. Voie de recours auprès du Tribunal Administratif (décret n°89-641 du 7/09/1989). Le T.A. de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement via l'application « Télérecours citoyens » (<https://www.telerecours.fr>).



Loïc TAILLANter,

Maire de PARMAIN